



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du samedi 26 septembre 2020 à 16h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en urgence en date du 25 septembre 2020 s'est tenu en mairie le 26 septembre 2020 à 16h00.

Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, SAUNIER Jean-Marc,

Excusés : VENERA Christophe, PINATEL François, GIRAUD Roger, VINCENT Denise (pouvoir à GONON Florence), BERARD Guy

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il explique que le conseil municipal a été convoqué en urgence afin d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture d'énergie électrique et de permettre le lancement, par la CCO, de la consultation quant au choix du fournisseur d'électricité.

Les membres présents statuent sur la notion d'urgence et donnent leur accord pour délibérer.

Mme JOUANNEAU Fanny est nommée secrétaire de séance.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les tarifs issus du groupement de commande seront mis en vigueur au 1^{er} janvier 2021 afin de pallier la fin des tarifs spécifiques pour les communes (tarif « bleu »).

En outre, il explique que plusieurs options sont envisageables :

- La Commune ne change pas de fournisseur au risque d'une augmentation de tarifs,
- La Commune démarche seule, fait son propre choix au risque de ne pas avoir de tarifs avantageux,
- La Commune adhère au groupement de commande de fourniture d'énergie avec la Communauté de Commune, et bénéficie certainement de tarifs plus avantageux.

L'objectif étant de ne pas augmenter nos coûts d'électricité voire même de les diminuer. Pour rappel, le budget moyen d'électricité pour la commune est d'environ 20 000 € par an, plus la garderie.

La question se pose de savoir si adhérer au groupement de la Communauté de Commune est un choix judicieux, est-ce que la commune aura quand même le choix de son fournisseur ? Qu'en est-il de l'énergie verte, dans quelle démarche sommes-nous ? Quel est l'intérêt de la Communauté de Commune ?

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Commune organise l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire permettant d'obtenir des tarifs plus avantageux pour les Communes adhérentes. La consultation prévoit des tarifs dégressifs en fonction du nombre de communes adhérentes. Le choix du fournisseur le moins cher prend le dessus sur le choix de l'énergie verte, cependant un lot « haute valeur environnementale » de l'énergie fournie est prévu.

Monsieur le Maire soumet au vote l'adhésion au groupement de commande pour la fourniture d'énergie électrique :

- Nombre de votants : 7
- Nombre d'abstention : 2
- Nombre de voix pour : 5

Séance levée à 16H30 * / * / * / *